

Monthey, le 22 juillet 2015

Personnel
Sa Sainteté Pape François
Apostolic Palace
Vatican City – 00120

Recommandé
Madame Simonette SOMMARUGA
Département Fédéral de la Justice
Palais Fédéral Ouest
3003 Berne

Recommandé
Evêché de Sion
Monseigneur Jean-Marie LOVEY
Rue de la Tour 12
1950 Sion 2

Recommandé
Monsieur Didier BURKHALTER
Département Fédéral de Affaires étrangères
Palais Fédéral Ouest
3003 Berne

**Le Chrétien qui laisse entrer en lui la corruption, pue !
Détermination sur la plainte du 16 juillet 2015 à mon encontre par les membres des
paroisses catholiques de Monthey et Choëx VS, sous la plume de M. l'Abbé Willy KENDA.
Récusation du Ministère Public du Canton du Valais et de l'ensemble des membres du
pouvoir judiciaire valaisan, selon requêtes du 23 mai 2015 (page 55) qui vous ont été
adressées.**

Votre Sainteté, Mon Seigneur, Madame, Monsieur,

En regard de la demande de récusation « en bloc » de l'ensemble des membres des autorités judiciaires suisses (niveaux fédéraux et cantonaux), selon requêtes précitées du 23 mai 2015, la présente détermination est adressée à **l'Autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération au sens de l'Art. 174 Cst – représentée par le Conseil Fédéral – pour objet de sa compétence.**

Préambule

Dans les textes de l'Apocalypse il y a près de 2'000 ans, Saint Jean nous mettait déjà en garde contre la politique conduite par les plus hautes sphères de la Franc-Maçonnerie. Il y est question de la destruction du monde économique qu'elles auront entraîné au fil des siècles pour le conduire à l'apocalypse économique et à son anéantissement, avec toutes les souffrances que cela va engendrer.

Les avertissements qui ont été donnés aux populations à la suite des abus commis par leurs Gouvernements Francs-Maçons – 2008 Bank of England, 25.03.2013 Chypre, 2015 Grèce – n'ont jamais et ne sont toujours pas pris en compte et c'est ainsi que les traîtres qui nous gouvernent ont dépouillé leurs patries au profit de ce qui, dans l'Apocalypse selon Saint Jean, est nommé « La Bête ».

Relevons alors quelques chiffres qui nous touchent directement en Suisse, en relation avec les textes sacrés. En 1992 pour obtenir son droit de rejoindre le FMI (l'un des organes de blanchiment des milliers de milliards des royalties FERRAYÉ pour la défense desquelles je suis mandaté) le Gouvernement suisse a accepté l'abandon de la couverture de sa devise de 40 % OR, qui était pourtant garantie par la Constitution fédérale et ceci sous la pression des Etats-Unis. C'est ce que l'on peut traduire par « avoir vendu son âme au diable » et l'annonce d'une descente aux enfers déjà en cours pour la Suisse...

C'est à partir de cette période que la Suisse a été contrainte de dilapider ses milliers de tonnes de réserves d'OR, aux cours les plus bas, pour que les détenteurs de la Federal Reserve (détenue par 12 banques privées en main de 8 familles) puissent racheter cet OR en-dessous de sa valeur réelle. Les accords pour l'entrée au FMI ont été réalisés alors que le Conseiller Fédéral Kaspar VILLIGER conduisait le département des Finances... Le même Kaspar VILLIGER qui a « négocié » (ou fait semblant) avec les banquiers lors du grounding SWISSAIR et qui est ensuite devenu Président de UBS SA, la banque suisse du Crime Organisé qui s'active aux côtés de GOLDMAN SACHS, JP MORGAN et d'autres voyous du secteur bancaire comme CREDIT SUISSE, DEXIA, BNP, CREDIT AGRICOLE, etc.

Toutes les réserves d'OR de l'Europe ont suivi le même sort, à l'instar de la Grande Bretagne et de la France pour laquelle le traître a été Nicolas SARKOZY dont le frère gère un fonds de placement de plusieurs centaines de milliards de dollars aux USA, en lien avec le blanchiment des royalties...

Au-delà du pillage de l'OR européen, l'Allemagne s'est vue escroquer ses stocks d'OR déposés aux Etats-Unis, comme le décrit la page www.worldcorruption.info/greece.htm sur Internet et il est probable qu'il en est de même pour les autres Pays dont l'OR est entreposé aux USA...

Parallèlement, il est à relever que la Suisse détenait à fin 2014, des devises pour plus de **173.7 milliards** en Dollars et que compte tenu du fait que cette devise n'est aujourd'hui plus qu'une monnaie de singe puisqu'elle n'a plus aucun standard OR, qu'au surplus la dette américaine est devenue ingérable et surtout que les Etats-Unis ne seront jamais capables de rembourser leurs bons du trésor, la Suisse peut d'ores et déjà effacer ces 173,7 milliards de dollars de son bilan.

La Livre Sterling et l'Euro étant eux aussi couplés au dollar, il est facile d'imaginer les pertes gigantesques qui vont être enregistrées dès le moment où le cataclysme surviendra comme nous l'a annoncé l'Apocalypse selon Saint Jean, dont la survenance est imminente, probablement avant la fin de cette année 2015.

Alors pourquoi ce préambule ?

Eh bien parce que l'Apocalypse selon Saint Jean aura été organisé, planifié et provoqué par les hauts stratèges de la Franc-Maçonnerie et ses adeptes politiciens, qui ont mis en place un système mondial dont les « fourmis » qui évoluent aux plus bas niveaux (KIWANIS, LIONS Club, ROTARY, AMBASSADOR, etc.) sont les « godets » qui font tourner la roue du moulin... Citons dans cette fourmière le Conseiller National Dominique DE BUMAN dont le comportement est décrit en page 23 de la brochure Franc-Maçonnerie sur www.worldcorruption.info ou www.daniel-conus.info ou encore dans un cadre plus proche de Monthey, le **Conseiller National Yannick BUTTET PDC** et membre du **ROTARY** qui est aussi Président des Communes de Collombey, Muraz et Illarsaz où les affiches ont été retirées.

Ainsi, quand je dépose une affiche dans une église pour dénoncer la Franc-Maçonnerie et que cette affiche est enlevée, qu'après avoir expliqué à la secrétaire de la Paroisse l'importance de ces dénonciations et la nécessité de laisser ces affiches en place, que j'ai ensuite compris par sa stupeur et sa réaction « **Ah ça me donne la chair de poule, je comprends mieux pourquoi on vient de recevoir un don du LIONS Club** » – elle ne parlait pas de 2008 comme mentionné dans la plainte, ni comme elle me la dit dans un deuxième temps après ma discussion avec le Curé, d'avoir reçu un don en 2008 du **ROTARY** – j'ai compris que l'ordre d'enlever mes affiches provenait ainsi de paroissiens Francs-Maçons qui payaient alors l'ordre qu'ils donnaient au travers de dons... Je constate que la boucle est bouclée...

Faits

Pour comprendre la réaction de **l'Abbé africain KENDA, il faut en premier lieu savoir que celui-ci m'avait informé avoir étudié durant 8 ans la Franc-Maçonnerie** et que c'était pour cette raison qu'il n'avait pas lu la brochure y relative que je lui avais transmise. Il avait d'autre part ajouté « **que vous les Victimes, vous êtes comme les Francs-Maçons, vous n'avez pas de visage** »... (Démonstration de compassion du représentant de Christ...)

Telle est la vision de l'Homme d'Eglise nommé pour prêcher la parole de Christ et censé venir en aide aux Fidèles persécutés...

Lors du premier entretien que j'avais eu à l'Eglise avec le Curé KENDA, il m'avait invité à la Sacristie à l'issue de la Messe et m'avait confirmé que c'était lui qui avait donné l'ordre de retirer ces affiches, qui selon lui ne représentaient pas la vérité. J'avais face à moi un religieux qui **transpirait à grosses gouttes** comme un diable qui aurait reçu de l'eau bénite.

Je m'étais ensuite adressé à la secrétaire de Paroisse pour savoir qui ordonnait au Curé de retirer ces affiches et après mes explications citées plus haut, elle m'avait parlé du don du **LIONS CLUB** récemment reçu.

Contradiction ou mensonge ?

Dieu hait le mensonge (Proverbes 12.22)

Les lèvres fausses sont en horreur à l'Eternel, mais ceux qui agissent avec vérité lui sont agréables

Les menteurs sont bannis de la présence de Dieu (Psaume 101.7)

Celui qui se livre à la fraude n'habitera pas dans ma maison, celui qui dit des mensonges ne subsistera pas en ma présence.

Lors de l'entretien cité plus haut, le **Curé KENDA** m'avait affirmé qu'il avait sciemment pris la décision d'enlever mes affiches, sans intervention extérieure. Or, dans sa plainte du 16 juillet 2015, l'Abbé précise qu'il avait procédé au retrait des affiches après avoir été alerté par certains paroissiens. Où est la Vérité ?

Il est important de préciser qu'au début de la pose des affiches, (~ 3 semaines) avant les entretiens avec le Curé KENDA, aucune affiche n'avait été retirée et aucune prescription ne figurait au tableau d'affichage, selon laquelle « *l'affichage était lié à l'avis favorable de l'équipe pastorale de la paroisse de Monthey* ». C'est assurément après ma rencontre et sur ordre des « donateurs » Francs-Maçons, que les membres asservis de la pastorale de la Paroisse de Monthey ont imaginé cette règle qui protégeait les donateurs.

Il est certain que l'Eglise ne doit pas être le relais de la haine et du mensonge et comme Catholique pratiquant, baptisé et confirmé, c'est un précepte que je respecte comme valeur de base. Mais alors, je pose la question de savoir si l'Eglise, au nom des dons qu'elle reçoit, doit être le rempart de la criminalité systématique mise en place par la Franc-Maçonnerie et si les curés ne doivent pas venir en aide des Victimes, sous prétexte qu'ils considèrent celle-ci comme des Êtres « sans visage »...

Sommes-nous alors dans l'Eglise du Christ ou dans un repaire de Satan ?

Puisque je suis à mon tour calomnié et accusé de promouvoir la haine alors que mes actes démontrent qu'au contraire, je veux appliquer les vœux de Sa Sainteté Pape François, se pose aujourd'hui la question de trouver la réponse à une question essentielle : Qui de l'Abbé KENDA ou de moi, se conduit selon les Ecritures saintes et met en pratique les vœux appelés par Sa Sainteté et qui sous l'influence d'une Secte Satanique trompe les Fidèles qui s'adressent à lui ?

L'Abbé KENDA fait mention dans sa plainte, qu'il est intervenu à la demande de paroissiens (assurément francs-maçons) suite à l'émoi qui leur aurait été causé. Ils ne sont qu'une minorité...

Pour ma part, j'ai aussi eu des paroissiens qui se sont adressés à moi, très nombreux ceux-là, pour m'encourager dans cette lutte contre Satan et qui m'ont félicité pour ce qu'ils nommaient « mon courage » alors qu'en définitive, je ne fais qu'appliquer la demande qui m'est transmise au travers de ma Foi pour répondre aux attentes de Sa Sainteté.

Ce qui m'intrigue beaucoup dans le déroulement des éléments précités, relève du fait que depuis que j'ai eu connaissance du récent don du LIONS Club parvenu au moment où mes affiches ont été retirées, j'ai été agressé verbalement par l'entourage du **Conseiller National Yannick BUTTET, PDC** et Franc-Maçon, dont les intervenants m'ont clairement montré leur désapprobation pour les dénonciations faites des abus commis par le politicien. C'est depuis lors que les affiches sont retirées systématiquement dans les Eglises de Collombey, Muraz et Illarzas ce qui laisse imaginer le côté plausible de ma suspicion.

La gravité de cette situation est d'autant plus tragique qu'elle se produit à l'encontre du Chef spirituel des Catholiques, Sa Sainteté Pape François et que l'auteur de cette trahison du vœu papal est un curé

africain en service en suisse, qui manifestement méconnaît notre Constitution fédérale et les Droits de nos Citoyens d'exprimer leur Opinion...

Lors de la pose de la dernière affiche il y a environ une semaine, j'ai été en présence d'une employée qui faisait l'entretien de l'Eglise et à qui le Curé KENDA avait demandé d'enlever les affiches. C'est là que j'ai été confronté au conjoint étranger de cette employée (1.85 m pour 110 kg) qui m'a clairement intimé l'interdiction de poser à nouveau ces affiches. Il a précisé qu'il avait entendu parler de la Franc-Maçonnerie et a précisé que « **des victimes, il s'en fichait complètement** »...

Dans toute ma vie professionnelle j'ai eu à côtoyer des étrangers et nous avons toujours eu un contact agréable et un respect réciproque les uns envers les autres. Cependant, il est de mon devoir aujourd'hui de dénoncer ces interventions abusives de citoyens qui ne sont pas suisses et qui veulent prendre le Droit de m'interdire, dans mon Pays, d'exercer mes Droits constitutionnels. Je précise encore que tous deux, l'individu précité et le Curé KENDA, m'ont fait part de leur mépris des Victimes et cette situation me choque d'autant plus que l'Abbé devrait avoir pour premier principe la compassion et non le « devoir » de couvrir les actes sataniques de francs-maçons desquels l'Eglise retire ses dons... !

Reste maintenant, en regard des faits précités basés sur le comportement de l'Abbé KENDA et selon la déclaration sur l'incompatibilité entre l'appartenance à l'Eglise et la Franc-Maçonnerie signée par le Cardinal RATZINGER, ancien Pape (reprise ci-dessous), à étudier la légitimité de l'Abbé KENDA et d'éventuels autres individus concernés, d'exercer au sein de l'Eglise catholique suisse. Cette légitimité doit aussi être étudiée pour tout autre Prêtre, Evêque et autres membres des paroisses catholiques engagés par la plainte citée en tête de cette détermination, qui suivrait cette théorie.

CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

DÉCLARATION SUR L'INCOMPATIBILITÉ ENTRE L'APPARTENANCE À L'ÉGLISE ET LA FRANC-MAÇONNERIE

On a demandé si le jugement de l'Eglise sur les associations maçonniques était changé, étant donné que dans le nouveau Code de droit canonique il n'en est pas fait mention expresse, comme dans le Code antérieur.

Cette Congrégation est en mesure de répondre qu'une telle circonstance est due au critère adopté dans la rédaction, qui a été suivi aussi pour d'autres associations également passées sous silence parce qu'elles sont incluses dans des catégories plus larges.

Le jugement négatif de l'Eglise sur les associations maçonniques demeure donc inchangé, parce que leurs principes ont toujours été considérés comme inconciliables avec la doctrine de l'Eglise, et l'inscription à ces associations reste interdite par l'Eglise. Les fidèles qui appartiennent aux associations maçonniques sont en état de péché grave et ne peuvent accéder à la sainte communion.

Les autorités ecclésiastiques locales n'ont pas compétence pour se prononcer sur la nature des associations maçonniques par un jugement qui impliquerait une dérogation à ce qui a été affirmé ci-dessus, dans la ligne de la déclaration de cette Congrégation du 17 février 1981 (cf. AAS 73, 1981, p. 240-241: DC 1981, n° 1805, p. 349. Voir aussi la déclaration de l'épiscopat allemand du 12 mai 1980, DC 1981, n° 1807, p. 444-448).

Le Souverain Pontife Jean-Paul II, dans l'audience accordée au cardinal préfet soussigné, a approuvé cette déclaration, qui avait été délibérée en réunion ordinaire de la Congrégation, et en a ordonné la publication.

A Rome, au siège de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, le 26 novembre 1983.

Joseph, card. RATZINGER
Préfet

Dans ce contexte, il est important aussi de rappeler l'excommunication en France le 24 mai 2013, peu après l'intronisation de Sa Sainteté François le 19 mars 2013, du Curé Pascal VESIN pour son appartenance à la Franc-Maçonnerie. Selon le Saint Siège, il y a incompatibilité entre appartenance à l'Eglise catholique et à la Franc-Maçonnerie...

Enfin et pour terminer, il semblerait que l'Abbé KENDA est très sélectif dans sa plainte du 6 juillet 2015 puisqu'il ne fait aucune référence aux courriers dont il a pourtant eu connaissance, qui ont été adressés aux Evêques de Sion et de Fribourg, ainsi qu'à Sa Sainteté François.

Ceci nous amène à supposer, qu'il intervient sur ordre **Franc-Maçon (les donateurs)**, en cavalier seul et en écartant sa hiérarchie... Au lieu de s'adresser directement à la « **justice** » **sous contrôle Franc-Maçon**, s'il avait été un réel homme d'Eglise, ne se serait-il pas adressé à son Evêque ?

Conclusion

En regard des faits cités plus hauts sur lesquels se base ma détermination, tout porte à démontrer que les membres de la paroisse catholique de Monthey et Choëx au nom desquels l'Abbé KENDA a rédigé sa plainte, sont manifestement sous contrôle de la Franc-Maçonnerie, démontrant au passage leur mépris des Victimes pour soutenir leur « donateurs ».

Cette attitude étant contraire à la doctrine de la Foi, je demande aux Evêques concernés de prendre les mesures utiles pour restaurer une situation dont les conséquences proviennent assurément d'un abus d'autorité d'un de leurs subordonnés.

A défaut d'un retrait immédiat de plainte, je me verrai moi aussi contraint d'intervenir à l'encontre des personnes cachées derrière les « Paroisses catholiques de Monthey et Choëx » au nom desquelles l'Abbé KENDA a rédigé sa plainte. Je forme d'autre part d'ores et déjà des réserves civiles contre les conséquences de cet acte abusif, compte tenu surtout des enjeux financiers gigantesques cités en préambule, sachant que l'agressivité Franc-Maçonne à mon encontre et à laquelle l'Abbé KENDA a prêté sa personne, est en lien direct avec les milliards des royautés escroquées pour la défense desquelles je suis mandaté.

Je conclus donc, plaise à l'**Autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération au sens de l'Art. 174 Cst – représentée par le Conseil Fédéral**, agir dans le sens suivant, sous réserve du retrait de plainte et de **l'autorisation par les Evêchés d'afficher les affiches 1 à 4 jointes** en annexe :

- I. Confirmer la récusation du Ministère public valaisan ou tout autre organe de justice
- II. Confier la présente plainte à un Tribunal ou Procureur intérimaire au sens de l'Art. III des requêtes du 23 mai 2015
- III. Fournir les noms et coordonnées de toutes les personnes liées à « Paroisses catholiques de Monthey et Choëx » au nom desquelles l'Abbé KENDA a rédigé sa plainte.
- IV. Prendre acte des réserves civiles à l'encontre des paroisses précitées, mais aussi à l'encontre de toutes les personnes concernées par le dépôt de cette plainte du 16 juillet 2015. Ces réserves civiles s'étendent également à l'Eglise catholique suisse qui, en cas de non retrait de la plainte, deviendrait alors caution de la plainte déposée.

Par mesures provisionnelles d'urgence :

- V. L'autorisation d'affichage des affiches 1 à 4 jointes

Vous assurant de ma plus haute estime dans ce combat contre Satan, je vous prie de croire, votre Sainteté, Monseigneur l'Evêque, Madame, Monsieur, en l'expression du respect des directives divines.

Daniel Conus

Copies : voir page suivante

Copies : **Ministère public du Bas-Valais, PI Ste-Marie 6, CP 98, 1890 St-Maurice (Récusé)**

- Evêché de Fribourg par Monseigneur Charles MORERO
- Curé Willy KEMDA, Paroisse de Monthey VS
- Police cantonale, BTA Monthey, Av. du Simplon 32, Case postale 144, 1870 Monthey
- Police municipale de Monthey, Place de l'Hôtel-de-Ville 2, Case postale 512, 1870 Monthey
- M. Gilbert MUDRY, président du Conseil des paroisses Monthey et Choëx, route de Champlan 22 A, 1871 Choëx
- M. Jean-Joseph RABOUD, président du Conseil de Communauté des paroisses de Monthey et Choëx, ch. Des Semilles 23, 1870 Monthey
- Conseil d'Etat de Fribourg par sa vice-Présidente Mme Marie GARNIER
- A qui de Droit